

Décret n° 2000-305 du 3 Novembre 2000
portant nomination du directeur général du crédit
et des relations financières .

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-200 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation de la direction générale du crédit et des relations financières ;

Vu le décret n° 99-306 du 31 décembre portant attributions et organisation du ministère de l'économie, des finances et du Budget;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- M^r(Robert Jean Raphaël) MASSAMBA-DEBAT est nommé directeur général du crédit et des relations financières.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M^r(Robert Jean Raphaël) MASSAMBA-DEBAT, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 3 Novembre 2000

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON.-